

A CONSERVER PAR LES PARENTS

Réservation des repas :

Nous nous référons à cette fiche d'inscription pour effectuer nos commandes de repas.

Vous devez donc vous assurer que votre ou vos enfants soient bien inscrits pour qu'ils puissent avoir un repas.

Tout repas commandé est facturé

Sauf s'il a été annulé la veille avant 9h30 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Tout repas supplémentaire doit être commandé la veille avant 09h30

Aussi, afin d'éviter toute mauvaise surprise, nous vous demandons donc de faire le maximum pour anticiper une annulation éventuelle de repas.

PRIX DU REPAS DE CANTINE

À l'aide de votre feuille d'imposition nouvellement reçue, diviser le revenu fiscal du foyer par le nombre de parts (*en cas d'imposition séparée merci de joindre les 2 avis*)

- Quotient de moins de 10.000 € : Tarif du repas à 0€60
- Quotient entre 10.001 et 20.000 € : Tarif du repas à 1€
- Quotient supérieur à 20.001 € : Tarif du repas à 4€

RAPPEL : Pour toute annulation ou ajout de repas

Contactez Le secrétariat de la Mairie la veille avant 09h30

Par téléphone au : **02.32.59.07.16**
Par mail à : **cantine.mairieposes@orange.fr**

REGLEMENTS DES FACTURES DE CANTINE :

Un avis des sommes à payer vous sera adressé par le Trésor Public

Par prélèvement automatique :

Si vous souhaitez que votre facture soit prélevée merci de fournir un Relevé d'Identité Bancaire ou un Relevé d'Identité Postal

CONSULTATION DES MENUS DE CANTINE en ligne

Vous pouvez désormais consulter les menus de cantine

À l'adresse suivante : <https://infoconso-louviers.salamandre.tm.fr>

Sélectionner

Etablissements:
Ecole POSES

Cantines:

Maternelle Menu végétarien
Primaire Menu végétarien
Adulte
Maternelle

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le centre de loisirs la P'tite Pause est géré par la Communauté d'Agglomération Seine Eure et plus par les services de la mairie, ce qui engage quelques changements concernant les inscriptions.

LES TEMPS PÉRISCOLAIRES (gestion CASE)

Le matin, Les parents doivent obligatoirement accompagner l'enfant jusqu'au lieu d'accueil et le confier à l'agent d'animation présent qui enregistre alors la prise en charge des enfants. Les enfants sont sous la responsabilité de l'animateur jusqu'à l'ouverture des portes de l'école à 8h35, puis sont ensuite dirigés vers les classes.

De 07h00 à 08h35 : Les enfants sont accueillis par les animatrices. Des jeux calmes et du matériel de coloriage sont à leur disposition. Ils ont également la possibilité de se réveiller en douceur au coin lecture.

Le soir, Les enfants sont sous la responsabilité des animateurs dès leurs sorties des classes à 16h30.

Ils quittent l'accueil au plus tard à 18h30 et passent sous la responsabilité des parents.

De 16h30 à 17h00 : Les enfants disposent d'un temps de détente (à l'extérieur ou à l'intérieur des locaux) où ils peuvent goûter (goûter fourni).

De 17h00 à 18h30 : Les enfants ont la possibilité de choisir entre plusieurs activités proposées par les animateurs ou de jouer de manière autonome dans les différents coins jeux mis à leur disposition (coin dessin, coin lecture, coin jeux de société, etc....).

LE MERCREDI et les VACANCES (gestion CASE)

Les enfants inscrits au centre de loisirs, pendant les vacances scolaires ainsi que le mercredi, sont pris en charge dès 07h00 jusque 18h30, par l'équipe d'animation qui leur propose tout au long de l'année un panel d'activités divers et varié.

Horaires : 07h00 - 18h30 (possibilité de garderie jusque 18h30)

Tarifs : Tarification à la journée en fonction des revenus (le goûter et les garderies sont inclus).

L'inscription de votre ou vos enfants pour les temps périscolaires, les mercredis ainsi que les vacances, se fait via le portail famille de la Communauté d'Agglomération Seine Eure (CASE).

<https://kiosque.seine-eure.com>

Pour tout renseignement, contacter Mme Marie LAISNEY

Par téléphone : 02 32 50 23 67

Par mail : alsh.poses@seine-eure.fr